



Observatoire sur les systèmes d'information les réseaux et les inforoutes au Sénégal

BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 113 décembre 2008

Sommaire

Editorial

2008, une année en demi-teinte

Actualités

Remontée de l'action Sonatel à la BRVM d'Abidjan (Cote d'Ivoire)

Appel pour le développement de l'accès universel aux TIC

Le Forum civil demande à l'Etat de rendre publique la convention signée avec Sudatel

Conflit entre l'UNACOIS et Tigo au sujet de la commercialisation de produits téléphoniques

L'Assemblée nationale dotée de 170 ordinateurs

Quatrième édition du Forum de la régulation

L'ARTP place 6 milliards de Francs CFA dans la compagnie d'assurances AMSA

70.000 comptes de messagerie électronique à la disposition de l'UCAD

La Sonatel lance l'iPhone 3G

Le groupe Chaka primé lors du salon des TIC de l'espace (UEMOA-Netcom 2008)

Politique

Feuilleton Etat du Sénégal-Tigo : Silence radio, on négocie...

Infrastructures et services

Lancement de l'interbancaire monétique au Sénégal

Tigo revendique 1.800.000 abonnés

Projets

Un nouveau câble sous-marin en fibre optique devrait relier la France au Gabon via le Sénégal

Vers la création d'une nouvelle autorité d'autorégulation des médias

Rendez-vous

Remise du Prix UNESCO-Roi Hamad bin Isa Al Khalifa (14 janvier 2009, Paris, France)

Editorial

* 2008, une année en demi-teinte

L'année 2008 ne laissera pas de souvenirs impérissables pour ce qui est de la politique nationale en matière de société de l'information ! La seule décision d'envergure a été le vote de la loi d'orientation de la Stratégie de croissance accélérée (SCA) mais sans pour autant que les mesures préconisées pour le développement de la grappe TIC et téléseices ne connaissent un début d'exécution. D'importants progrès ont par contre été réalisés concernant l'environnement juridique avec l'adoption d'une série de lois sur la société de l'information, les transactions électroniques, la cybercriminalité, la protection des données à caractère personnel, la cryptologie et la contribution volontaire au Fonds de solidarité numérique. De plus, le processus visant à l'intégration dans la législation sénégalaise des actes additionnels au Traité de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et des directives adoptées par le Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) visant à la création d'un marché régional des télécommunications, a été initié. De son côté, l'infrastructure des télécommunications a été améliorée puisque 13.000 des 14.000 villages du pays ont désormais accès au téléphone et à Internet tandis que la bande passante Internet internationale a été portée à 2,9 Gbps. Par ailleurs, deux projets de câbles sous-marins en fibre optique reliant le Portugal à l'Afrique du Sud (IWTGC) et la France au Gabon (ACE) ont été lancés qui devraient accroître le niveau de connexion du Sénégal aux réseaux de télécommunications mondiaux à l'horizon 2010/2011. S'agissant des services, l'année 2008 a vu l'expérimentation de la 3G par la Sonatel et l'effectivité de l'interbancaire monétique au sein de l'UEMOA ce qui devrait contribuer, à terme, au développement du commerce électronique. Ces innovations sont intervenues dans un contexte marqué par la croissance de la téléphonie mobile qui a franchi le cap des cinq millions d'abonnés, la lente progression d'Internet dont le taux de pénétration reste inférieur à 0,5% de la population et la baisse du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe avec une chute importante du nombre de lignes publiques qui traduit la disparition progressive des télécentres victimes à la fois du développement de la téléphonie mobile et de l'absence de politique de soutien de la part de la Sonatel comme des pouvoirs publics. L'actualité de l'année passée a également vu l'action Sonatel subir, pour la première fois de son histoire, un important mouvement à la baisse, passant d'un plafond de 194.995 Francs CFA en février 2008 à 130.000 Francs CFA en décembre après avoir atteint le plancher de 100.000 Francs CFA en novembre 2008. De son côté, Sentel a été engagé dans un nouveau bras de fer avec l'Etat qui lui a signifié le retrait de sa licence en octobre 2008 après son refus de s'acquitter d'une somme qui s'élèverait à 100 milliards de Francs CFA de manière à pouvoir poursuivre ses activités. Après une polémique par médias interposés et des actions en justice engagées par chacun des protagonistes, Sentel a néanmoins poursuivi l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile et l'heure est semble-t-il aux négociations en coulisses afin de trouver un compromis acceptable pour les deux parties. Enfin, bien qu'annoncée à plusieurs reprises, le lancement des activités de Sudatel, bénéficiaire d'une licence fixe, mobile et Internet depuis septembre 2007, n'a finalement pas eu lieu retardant encore un peu plus l'ouverture du marché sénégalais des télécommunications à une véritable concurrence. Au total, c'est donc une année en demi-teinte qui s'achève et il faut espérer que l'année 2009 qui verra Batik fêter son dixième anniversaire sera porteuse de meilleures nouvelles pour les acteurs du secteur des TIC comme pour les citoyens ordinaires qui les utilisent. A tous nous disons Deweenatti !

**Amadou Top
Président d'OSIRIS**

Actualités

* Remontée de l'action Sonatel à la BRVM d'Abidjan (Cote d'Ivoire)

Après avoir atteint le plancher de 100.000 Francs CFA le 24 novembre 2008, l'action Sonatel a entamé une remontée à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Cote d'Ivoire) dans le courant du mois de décembre 2008 pour voir son cours se stabiliser à 130.000 Francs CFA après avoir atteint les 140.000 Francs CFA dans la première quinzaine du mois de décembre. Pour mémoire, l'action Sonatel, introduite en bourse le 2 octobre 1998 au cours de 22.000 Francs CFA, avait atteint le plafond de 194.995 Francs CFA le 21 février 2008.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Appel pour le développement de l'accès universel aux TIC

A l'issue de à l'atelier de sensibilisation et de dialogue organisé par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) sur le thème « Accès universel aux TIC et gouvernance démocratique au Sénégal » du 16 au 18 décembre 2008 à Dakar, un appel pour le développement de l'accès universel aux TIC en vue du renforcement de la communication citoyenne et la gouvernance au Sénégal a été lancé en direction des décideurs politiques, des parlementaires, des élus locaux et des leaders d'opinion, du secteur privé et des organisations de la société civile, des médias et des universitaires. L'objet de cet appel vise notamment à réclamer le démarrage des activités du Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT) prévu par l'article 9 de la loi n°2001-15 du 27 décembre 2001 portant Code des télécommunications et dont le fonctionnement est organisé par le décret n°2007-593 du 10 mai 2007.

* Le Forum civil demande à l'Etat de rendre publique la convention signée avec Sudatel

Dans une déclaration, rendue publique et relative à la publication de l'Indice de corruption des pays exportateurs (ICPE), le Forum civil (FC) a demandé à l'Etat sénégalais de publier la convention de vente de la troisième licence de Gsm dans la téléphonie mobile passée avec Sudatel. En effet, depuis plus d'un an que la troisième licence de téléphonie mobile a été cédée à Sudatel, les Sénégalais ignorent encore tout du contenu du contrat de vente passé entre l'Etat sénégalais et la société soudanaise.

Forum civil : <http://www.forumcivil.sn/>

* Conflit entre l'UNACOIS et Tigo au sujet de la commercialisation de produits téléphoniques

L'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS), qui avait signé un contrat avec Tigo accordant l'exclusivité de la vente de cartes de recharges et d'abonnement téléphoniques à une centaine de ses membres, menace de traîner l'opérateur de téléphonie mobile suite à la rupture unilatérale du contrat liant les deux structures. Tigo a en effet décidé de réduire le nombre de bénéficiaires de cet accord à une vingtaine de commerçants tout en étendant le monopole de la distribution de ses produits à deux autres sociétés.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

Unacois : <http://www.unacois.sn/>

* L'Assemblée nationale dotée de 170 ordinateurs

Le 17 décembre 2008, l'Assemblée nationale a reçu un lot de 170 ordinateurs dont 100 offerts par l'Union européenne (UE) et 70 la présidence de la République. Ces équipements devraient notamment être utilisés pour l'installation d'un réseau intranet ainsi que la généralisation de l'accès à l'Internet dans tout l'espace du parlement grâce au système Wifi.

* Quatrième édition du Forum de la régulation

La quatrième édition du Forum de la régulation, organisée par l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), en partenariat avec l'Agence de régulation des télécommunications et postes (ARTP) s'est tenue le 16 décembre 2008 sur le thème « La régulation communautaire dans l'espace CEDEAO : enjeux et perspectives de développement ». Dans ce cadre, le Professeur Abdoulaye Sakho, Président du Conseil de régulation de l'ARTP, a fait un exposé sur la problématique de la régulation des télécommunications à l'échelle sous régionale en Afrique de l'Ouest. Il a été suivi par Marie-Jeanne Campana, Professeur émérite à l'Université Paris X Nanterre, qui a présenté un portrait de la régulation en Europe, en mettant un accent sur l'échec des tentatives de création de « super régulateurs » au niveau européen en citant l'exemple tout récent du rejet par le Conseil des ministres européens de la création d'une entité européenne de régulation des télécommunications chargée de superviser les organismes nationaux de régulation. De son côté, Mactar Silla, Directeur général de la chaîne privée camerounaise STV, a fait un vibrant plaidoyer en faveur d'instances de régulation nationales indépendantes et fortes en vue d'éviter les dérives constatées pour l'attribution des fréquences de radio et de télévision.

* L'ARTP place 6 milliards de Francs CFA dans la compagnie d'assurances AMSA

L'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a placé la somme de 6 milliards de Francs CFA dans la société d'assurances, AMSA. Les fonds en question proviennent des contributions versées par les opérateurs de télécommunications et sont destinées à alimenter le Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT).

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* 70.000 comptes de messagerie électronique à la disposition de l'UCAD

Dans le cadre d'un partenariat avec Microsoft, la Direction informatique (DI) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) est désormais en mesure de mettre une adresse de messagerie électronique à la disposition de chaque étudiant, de chaque enseignant et de chaque membre du personnel administratif et technique (PATS) de l'UCAD. Actuellement, 15.000 adresses électroniques ont été générées au profit d'enseignants, de chercheurs, de PATS et d'étudiants.

UCAD : <http://www.ucad.sn/>

* La Sonatel lance l'iPhone 3G

Le 5 décembre 2008, la Sonatel a procédé au lancement en exclusivité de l'iPhone 3 G sous la forme d'une gamme de trois forfaits autorisant respectivement 2h35 de communication + 200 Mo de données, 4h30 de communication + 300 Mo de données et 6h50 de communication + 400 Mo de données). Dans le cadre du « Coffret Particuliers », le modèle 8 Go est vendu 345 900

Francs CFA et le modèle 16 Go à 405 900 Francs CFA, le prix des forfaits étant respectivement de 16 900 Francs CFA, 28 900 Francs CFA et 44 900 Francs CFA. Il existe également un « Coffret Professionnels » dont le prix des forfaits est globalement du même ordre mais dans le cadre duquel le prix de l'appareil varie entre 207 900 Francs CFA et 326 900 Francs CFA, en fonction du forfait choisi. Outre le fait qu'il s'agit d'une pratique anti-concurrentielle, ce qui est formellement interdit par la loi n°94-63 du 22 août 1994, sur les prix, la concurrence et le contentieux économique, il s'agit par ailleurs d'une pratique illicites, puisque l'achat d'un Iphone est subordonné à la souscription d'un forfait ce qui est interdit par l'article 46 alinéa 6 de la même loi. Si l'on s'intéresse aux prix pratiqués, ils sont d'une part carrément exorbitants lorsque l'on sait qu'en France le forfait mensuel de 2 heures, comportant de nombreux avantages, est facturé 45 euros (30.000 Francs CFA) et que l'Iphone 8 Go est vendu 99 euros (65.000 Francs CFA) et l'Iphone 16 Go à 129 euros (85.000 Francs CFA) et d'autre part totalement injustifiés puisque la Sonatel bénéficie des tarifs que France Télécom a négocié avec Apple au nom de toutes ses filiales africaines ! Enfin il faut savoir qu'en France, une récente décision du Conseil national de la concurrence a d'ailleurs dénoncé le contrat signé entre Apple et Orange par lequel cet opérateur bénéficiait de l'exclusivité de la commercialisation de l'iPhone 3 G au motif qu'elle était de nature à porter une atteinte grave et immédiate à la concurrence sur le marché des mobiles et aux consommateurs en réduisant la concurrence sur les prix, sur la qualité des réseaux, des infrastructures et des services clients. Au vu de tout cela, la balle est désormais dans le camp des associations de défense des consommateurs pour qu'elles portent devant les tribunaux ce qui apparaît comme un véritable scandale.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Le groupe Chaka primé lors du salon des TIC de l'espace (UEMOA-Netcom 2008)

A l'occasion de la première édition du Salon des TIC de l'espace (UEMOA-Netcom 2008), tenue du 4 au 6 décembre 2008 à Niamey (Niger), le groupe Chaka, présent dans le secteur de l'ingénierie et des solutions informatiques dans plusieurs pays de la sous région, a remporté trois des trophées mis en compétition lors de la cérémonie en plus d'un trophée d'honneur décerné à sa filiale Money Express spécialisée dans le transfert électronique d'argent.

Groupe Chaka : <http://www.groupechaka.com/>

Politique

* Feuilleton Etat du Sénégal-Tigo : Silence radio, on négocie...

Après avoir joué à se faire peur en déclenchant, chacun de son côté, le feu judiciaire, l'Etat du Sénégal et Tigo, ont, semble-t-il, laissé de côté les déclarations publiques pour engager des discussions en coulisses de manière à trouver une solution à l'amiable au différend qui les oppose. Ainsi, malgré la publication du décret n°2 001-23 du 17 janvier 2001 révoquant la concession accordée à Sentel en 1998, Tigo continue à exercer ses activités comme si de rien était tandis qu'Aziz Sow, Ministre de l'Information, des télécommunications, des TIC, du Nepad et des relations avec les institutions, s'est réjoui lors du lancement de MED-IT 2008, de la « démarche d'apaisement » que semblait avoir adopté Tigo. Il ne serait donc pas surprenant, d'ici quelques temps, d'entendre un communiqué officiel déclarant que Tigo avait régularisé sa situation et qu'en conséquence de quoi il était de nouveau autorisé à poursuivre ses activités ...jamais interrompues, histoire de sauver la face.

Infrastructures et services

* Lancement de l'interbancaire monétique au Sénégal

Le 16 décembre 2008, Philippe Henri Dacoury-Tabey, Gouverneur général de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a officiellement lancé l'interbancaire monétique au Sénégal avec l'objectif d'informer de la réalité de l'interbancaire monétique au Sénégal et surtout d'encourager les sénégalais à adhérer massivement à l'utilisation de la carte bancaire. A cette occasion, les responsables du Groupement interbancaire monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) et du Centre de traitement informatique et monétique de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) ont appelé les autorités sénégalaises à défiscaliser le matériel facilitant les transactions électroniques tels les guichets automatiques bancaires (GAB), les distributeurs automatiques de billets (DAB) et autres terminaux. Le GIM-UEMOA compte actuellement 88 membres dont plus d'une vingtaine de banques parmi lesquelles cinq sont sénégalaises à savoir la Banque régionale de solidarité (BRS), la Caisse nationale de crédit agricole (CNCAS), Attijari Bank, la Compagnie bancaire ouest africaine (CBAO) et Ecobank.

GIM-UEMOA : <http://www.gim-uemoa.org/>

CTMI-UEMOA : <http://www.ctmi-uemoa.com/>

* Tigo revendique 1.800.000 abonnés

A travers des encarts publicitaires publiés dans la presse, Tigo qui emploie actuellement 450 personnes et dispose de 40.000 points de ventes dans le pays, a revendiqué au cours de ce mois décembre un parc d'un million huit cent mille abonnés.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

Projets

* Un nouveau câble sous-marin en fibre optique devrait relier la France au Gabon via le Sénégal

France Télécom et ses filiales Côte d'Ivoire Télécom, Orange Guinée-Bissau, Orange Cameroun, Orange Guinée, Orange Mali, Orange Niger, Orange Spain et Sonatel se sont engagées dans un partenariat visant à construire un câble sous-marin en fibre optique d'une longueur de 12 000 km, dénommé « Africa Coast to Europe » (ACE), qui reliera dès 2011, le Gabon, le Cameroun, le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert, la Mauritanie, le Maroc, l'Espagne, le Portugal et la France. Après SAT3-WASC-SAFE reliant le Portugal à la Malaisie, Atlantis 2 reliant le Portugal à l'Argentine et IWTGC reliant le Portugal à l'Afrique du Sud, ce sera le quatrième câble sous-marin en fibre optique disposant d'un point d'atterrissage au Sénégal. Cette nouvelle liaison bénéficiera de la technologie la plus performante utilisée actuellement dans le domaine des câbles sous-marins à savoir le multiplexage de longueur d'ondes (DWDM).

* Vers la création d'une nouvelle autorité d'autorégulation des médias

Le comité de réflexion sur le mécanisme d'autorégulation des médias, créé au sein du Syndicat national des professionnels de l'information et de la communication (SYNPICS), s'est réuni le 20 décembre 2008 au Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) afin de présenter à la profession les projets de règlement intérieur et de statuts du Comité d'observation

des règles d'éthique et de déontologie dans les médias du Sénégal (CORED) qui devrait succéder au Conseil pour le respect de l'éthique et de la déontologie (CRED). Cette future autorité d'autorégulation des médias sénégalais, qui devrait être opérationnelle début 2009, sera bâtie sur une large concertation associant les patrons de presse, la société civile, les journalistes, qu'ils appartiennent simplement à des rédactions ou soient constitués en réseaux, afin de lui donner la représentativité et la légitimité qui ont fait défaut au CRED.

Rendez-vous

* Remise du Prix UNESCO-Roi Hamad bin Isa Al Khalifa (14 janvier 2009, Paris, France)

Le Prix UNESCO-Roi Hamad bin Isa Al Khalifa pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, organisé en 2008 sur le thème «Opportunités numériques pour tous : doter les élèves des compétences nécessaires au XXIe siècle», sera décerné lors d'une cérémonie qui aura lieu le 14 janvier 2009 au siège de

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



**Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, décembre 2008.**

l'UNESCO à Paris (France).